



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

Carcassonne, le 04 décembre 2023

SAFEB/Unité DTRE
Affaire suivie par : Héroïse Mothe

**Note de présentation pour la consultation du public relatif au projet d'arrêté réglementant
les périodes d'ouverture de la pêche pour l'année 2024**

Les règles spécifiques qui s'appliquent sur l'Aude sont fixés chaque année par arrêté préfectoral. Cet arrêté précise notamment les dates d'ouverture de la pêche par catégorie de cours d'eau et par espèces, le nombre et la taille des poissons qu'il est possible de pêcher.

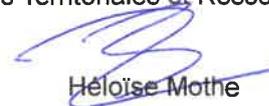
La loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public définie à l'article 7 de la charte d'environnement prévoit une information par voie numérique pendant 21 jours minimum.

Dates de mise à disposition du public : du 05 décembre 2023 au 26 décembre 2023.

Les observations sur ce projet d'arrêté peuvent être faites au plus tard le 26 décembre 2023 à l'adresse électronique suivante :

ddtm-avis-safeb@aude.gouv.fr

La responsable de l'Unité
Démarches Territoriales et Ressources en Eau



Héroïse Mothe